N°DEL158-2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF et le **DIX-HUIT** du mois de **DECEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **DOUZE DECEMBRE 2019**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Mme Elisabeth BONJEAN.

Conseillers communautaires présents :
Mme AUDOUY Véronique – M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – Mme BONJEAN Elisabeth – Mme SERRE Anne – M. PEDARRIOSSE Francis – Mme HENRARD Marie-Josée – Mme BASLY-LAPEGUE Christine – M. DROUIN André – Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle – Mme LOUME-SEIXO Viviane – M. LALANNE Jean-Pierre – Mme DUDOUS Dominique – M. NOVO Vincent – M. JANOT Bruno – M. DARRIERE Eric – Mme DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – Mme BERTHELON Marie-Constance – Mme DETOUILLON Anne-Marie – M. CAGNIMEL Philippe – M. POMAREZ Serge – M. LE GLOAHEC Jean-Michel – M. LE BAIL Gérard – Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bérangère – M. DAGUERRE Jean-Louis – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – M. CARRERE Christian – Mme DELMON Catherine – M. DUVIGNAU André – Mme DI MAURO Catherine – M. DUFAU Jean-Pierre – Mme CANDAU Francette – M. BERTHOUX Christian – Mme LE MEUR Marie-Christine – M. LACOUTURE Philippe – M. LAVIELLE Jean – M. FORSANS Alain – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – Mme SCARSI Geneviève – M. DUFORT Jean-Michel – M. BOURDILLAS Thierry

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

	Donne pouvoir à :
M. MAUCLAIR Stéphane	Mme BONJEAN Elisabeth
M. BALAO Serge	M. NOVO Vincent
M. DUCHESNE Philippe	Mme HENRARD Marie-Josée
Mme NIGITA Lydia	M. LE GLOAHEC Jean-Michel
Mme GIRODET Christine	M. BERTHOUX Christian
M. DUBROCA Bruno	Mme DELMON Catherine
M. BEDAT Henri	M. DROUIN André
Mme CAZENAVE Sandrine	M. CARRERE Christian

Conseillers communautaires absents et excusés :
M. MAUCLAIR Stéphane – M. BALAO Serge – M. DUCHESNE Philippe – Mme NIGITA Lydia – Mme GIRODET Christine – M. DUBROCA Bruno – M. BEDAT Henri – Mme CAZENAVE Sandrine – Mme CAZAUNAU Anne-Marie – M. CHAHINE Hikmat

Secrétaire de séance : Mme DELMON Catherine

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : DESIGNATION DU DIRECTEUR DE LA REGIE DE L'EAU POTABLE ET DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DU GRAND DAX

Monsieur le Vice-président expose,

Conformément aux dispositions des articles L. 2221-14 et R.2221-3 du Code général des collectivités territoriales, la régie d'eau potable et la régie d'assainissement, dotées de la seule autonomie financière, sont administrées sous l'autorité de Madame la Présidente et de l'assemblée délibérante, par un conseil d'exploitation et un directeur.

Conformément à l'article R 2221-3 du Code général des collectivités territoriales, un même directeur peut être chargé de l'administration ou de la direction de plusieurs régies.

L'assemblée délibérante, sur proposition de Mme la Présidente, doit procéder à la désignation du directeur de la régie d'eau potable et de la régie d'assainissement du Grand Dax.

Par conséquent, il est proposé la nomination de Monsieur Marc BRASQUET, qui occupe actuellement le poste de directeur technique de la régie des eaux à la ville de Dax.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : **DECIDE DE DESIGNER** Monsieur Marc BRASQUET directeur de la régie d'eau potable et de la régie d'assainissement du Grand Dax à compter du 1er janvier 2020.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

Article final : Madame la Présidente et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 18 décembre 2019
LA PRESIDENTE,

Elisabeth BONJEAN.